

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 SEPTEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE DEHAYE N. JACOB MASSON
C. JACOB SCHIEL MATHIS WEHRLIN DENIS DEMARNE ENEL DEVITERNE PERROLLAZ

Absents excusés :

MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB

C. FRANCHE a donné pouvoir à N. JACOB

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

C. SIMEANT a donné pouvoir à ML. MASSON

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

L. BABIN a donné pouvoir à N. HOUDRY

Z. BEN ISMAIL a donné pouvoir à F. PERROLLAZ

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jérôme DENIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**____OBJET____
Renouvellement des tarifs périscolaires**

Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES –Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers :

en exercice :27

présents : 18

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : A. ANDRE

Exposé des motifs

La délibération présentée ce jour au conseil municipal renouvelle les tarifs des services périscolaires adoptés pour l'année scolaire 2024/2025.

En juin 2023, notre prestataire de restauration scolaire, API Restauration, a révisé ses tarifs, entraînant une augmentation de 6 % par rapport à l'année scolaire 2022/2023, soit une hausse d'environ 0,22 € par repas. La Ville de Pulnoy a choisi de ne pas répercuter cette hausse tarifaire, en raison de la revalorisation des tarifs l'année précédente et de la forte inflation à laquelle les familles étaient confrontées.

Pour la rentrée 2024/2025, une nouvelle hausse du prix du repas a été effectuée par notre prestataire, à hauteur de 2,57 %, soit environ 0,11 € par repas. En plus du coût du repas, l'inflation affecte également le prix des fluides et d'autres charges de fonctionnement, impactant directement le coût du service pour la collectivité. Afin de préserver le pouvoir d'achat des familles tout en maintenant un service d'accueil de qualité, il a été proposé d'appliquer une hausse de 0,11 € sur le tarif du repas pour l'année scolaire 2024/2025.

L'analyse des besoins sociaux a révélé un nombre de foyers monoparentaux supérieur à la moyenne nationale et métropolitaine. Pour venir en aide à ces parents isolés, il a été proposé de créer une nouvelle catégorie tarifaire « parent isolé », bénéficiant du même tarif que les familles ayant trois enfants et plus fréquentant les services périscolaires. Un justificatif fiscal sera nécessaire pour bénéficier de ce tarif.

Il est proposé au conseil du municipal de reconduire les tarifs votés en 2024/2025, pour une mise en œuvre à compter du 1er septembre 2025.

TARIFS PULNÉENS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

ACTIVITÉS PERISCOLAIRES									
Tranche QF	Catégorie	Restauration scolaire			Accueils Périscolaires	Mercredis récréatifs			
		Repas	Temps d'accueil méridien (4 x 1/4 H)	Repas + Temps d'accueil méridien	Matin : 7h - 8h30 Accueil du midi Soir : 16h30 - 18h30	Matin 7h - 12h	Repas 12h - 13h30	Après-midi 13h30 - 17h	Soir 17h - 18h30
Méthode de calcul du tarif		-	-	Forfait	Au 1/4 d'heure	Au 1/4 d'heure	Forfait	Forfait	Au 1/4 d'heure
0 à 450	1er enfant inscrit	1,10 €	0,23 €	2,02 €	0,23 €	0,23 €	1,10 €	2,20 €	0,23 €
	2ème enfant inscrit		0,19 €	1,86 €	0,19 €	0,19 €			0,19 €
	3ème enfant inscrit et +		0,14 €	1,66 €	0,14 €	0,14 €			0,14 €
	Parent isolé								
451 à 800	1er enfant inscrit	3,99 €	0,33 €	5,31 €	0,33 €	0,33 €	3,99 €	2,86 €	0,33 €
	2ème enfant inscrit		0,27 €	5,07 €	0,27 €	0,27 €			0,27 €
	3ème enfant inscrit et +		0,22 €	4,87 €	0,22 €	0,22 €			0,22 €
	Parent isolé								
801 à 1100	1er enfant inscrit	3,99 €	0,41 €	5,63 €	0,41 €	0,41 €	3,99 €	3,30 €	0,41 €
	2ème enfant inscrit		0,35 €	5,39 €	0,35 €	0,35 €			0,35 €
	3ème enfant inscrit et +		0,27 €	5,07 €	0,27 €	0,27 €			0,27 €
	Parent isolé								
> 1100	1er enfant inscrit	3,99 €	0,66 €	6,63 €	0,66 €	0,66 €	3,99 €	3,74 €	0,66 €
	2ème enfant inscrit		0,60 €	6,39 €	0,60 €	0,60 €			0,60 €
	3ème enfant inscrit et +		0,55 €	6,19 €	0,55 €	0,55 €			0,55 €
	Parent isolé								

Observations :

- Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, seul le temps d'accueil méridien sera facturé
- Tout 1/4 d'heure débuté sera facturé
- En cas d'absence non justifiée, toute la plage horaire où l'enfant est inscrit sera facturée.

ACTIVITÉS MISSION ADOS				
Tranche QF	Accueil libre	Mercredis après-midi Soirées et Sorties	Semaine Vacances scolaires	Ateliers à l'année*
0 à 450	Gratuit	3,50 €	20,50 €	18,50 €
451 à 800		4,50 €	25,50 €	20,50 €
801 à 1100		6,50 €	30,50 €	22,50 €
> 1100		7,50 €	35,50 €	24,50 €

* sauf Atelier Web Radio : Gratuit

TARIFS NON PULNÉENS A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

ACTIVITÉS PERISCOLAIRES								
Tranche QF	Catégorie	Restauration scolaire		Accueils Péri-scolaires	Mercredis récréatifs			
		PAI (repas tiré du sac)	Repas + Temps d'accueil méridien	Matin : 7h - 8h30 Accueil du midi Soir : 16h30 - 18h30	Matin 7h - 12h	Repas 12h - 13h30	Après-midi 13h30 - 17h	Soir 17h - 18h30
Méthode de calcul du tarif		Forfait	Forfait	Au 1/4 d'heure	Au 1/4 d'heure	Forfait	Forfait	Au 1/4 d'heure
0 à 800	1er enfant Inscrit	16,77 €	20,76 €	0,33 €	0,33 €	20,76 €	5,13 €	0,33 €
	2ème enfant inscrit			0,27 €	0,27 €			0,27 €
	3ème enfant inscrit et +			0,22 €	0,22 €			0,22 €
> 800	1er enfant Inscrit	16,77 €	20,76 €	0,66 €	0,66 €	20,76 €	5,81 €	0,66 €
	2ème enfant inscrit			0,60 €	0,60 €			0,60 €
	3ème enfant inscrit et +			0,55 €	0,55 €			0,55 €

Observations :

- Tout 1/4 d'heure débuté sera facturé
- En cas d'absence non justifiée, toute la plage horaire où l'enfant est inscrit sera facturée.

ACTIVITÉS MISSION ADOS				
Tranche QF	Accueil libre	Mercredis après-midi Soirées et Sorties	Semaine Vacances scolaires	Ateliers à l'année*
0 à 450	Gratuit	5,50 €	25,50 €	22,50 €
451 à 800		6,50 €	35,50 €	24,50 €
801 à 1100		8,50 €	40,50 €	26,50 €
> 1100		10,50 €	45,50 €	28,50 €

* sauf Atelier Web Radio : Gratuit

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Madame ANDRÉ,

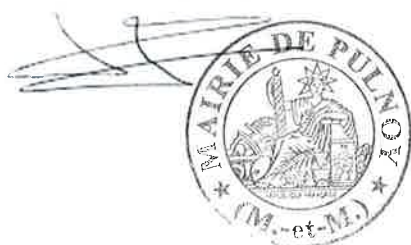
Considérant l'avis unanimement favorable des commissions du 9 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à appliquer la reconduction des tarifs de restauration scolaire, des accueils périscolaires, des mercredis récréatifs et mission ados présentés, à compter du 1er septembre 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 25/09/2025 et que la convocation a été faite le 16/09/2025.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 25 juin 2025
Le Maire,
Marc OGIEZ



